

ANNEXE D

RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN PUISSANCE
BILAN DU DISTRIBUTEUR

ANNEXE D
Respect du critère de fiabilité en puissance
Bilan du Distributeur pour l'année 2016-2017
en MW

	2016-2017
Besoins à la pointe visés par le plan (Note 1)	37 727
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	3 596
<i>Taux de réserve requise</i>	<i>9,5%</i>
- Électricité patrimoniale - incluant réserve	37 442
= Puissance requise au-delà de l'électricité patrimoniale	3 881
<hr/>	
- Approvisionnements non patrimoniaux	3 932
▪ HQ Production - Base et cyclable	600
▪ Contrats de biomasse	235
▪ Contrats d'éolien	1 319
▪ Contrats de petites hydrauliques	87
▪ Électricité interruptible	996
▪ Nouvelles interventions en GDP	145
▪ Abaissement de tension	250
▪ Contrats de puissance de court terme	300
<hr/>	
= Achats de puissance requis sur les marchés de court terme	0

Note (1) : Prévission des besoins de novembre 2016.